

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Pays de Grignan
Mardi 23 septembre 2014 – Chantemerle les Grignan**

Conseillers en exercice :	46
Présents :	36
Excusés :	6
Absents :	4
Procurations :	6

L'an deux mille quatorze et le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 16 septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de Chantemerle les Grignan (26230), lieu désigné de sa séance, en session extraordinaire du troisième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

PRÉSENTS					
Mesdames			Messieurs		
AYME V.	BARTHELEMY-BATHELIER F.	BERAUD J.	ADRIEN P.	ANDEOL L.	BARBER D.
FERRIGNO R.	FOURNOL A.	HILAIRE C.	BIZARD J.P.	BOISSOUT M.	CHAMBONNET L.
LASCOMBES C.	MARTINEZ P.	MEDIANI L.	DANIEL T.	DOUTRES B.	GIGONDAN J.
MILESI A.	RICOU M.	ROBERT C.	GROS M.H.	GROSSET J.	GUILLEMAT S.
SOUPRE M.H.	VERJAT M.J.		MARTIN J.L.	MAURICO S.	ORTIZ J.
			PERTEK J.	REGNIER B.	RIXTE A.
			ROUSSIN J.M.	ROUSTAN M.	SZABO J.
			VIGNE F.		

ABSENTS					
Mesdames			Messieurs		
KIENTZI S.			BARTHELEMY C.	FAGARD J.	PELISSIER H.

ABSENTS EXCUSES					
Mesdames			Messieurs		
BARRAS S.	DOUX R.	TESTUD ROBERT C.	BICHON G.	BLANC J.L.	DURIEUX B.

POUVOIRS

Madame BARTHELEMY-BATHELIER F. avait le pouvoir de Madame BARRAS S.

Monsieur GIGONDAN J. avait le pouvoir de Monsieur BICHON G.

Monsieur ADRIEN P. avait le pouvoir de Monsieur BLANC J.L.

Monsieur GROS M.H. avait le pouvoir de Madame DOUX R.

Madame VERJAT M.J. avait le pouvoir de Monsieur DURIEUX B.

Monsieur DANIEL T. avait le pouvoir de Madame TESTUD ROBERT C.

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTAIRE - REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2014 - ORDRE DU JOUR 18 HEURES - SALLE DES FETES DE CHANTEMERLE LES GRIGNAN</p>
--

ENVIRONNEMENT

1. SITOM Montélimar Le Teil - Modifications statutaires (retrait d'une commune du syndicat)

ACTION SOCIALE

2. Demande de subvention présentée par l'association « Aide aux Familles » pour la création d'une micro crèche sur Valréas
3. Création d'un accueil de loisirs communautaire - présentation de dossiers de demande de subvention - Autorisation

ACTION ECONOMIQUE

4. Appel à Manifestation d'Intérêt « Centre Bourg » - Approbation du dossier de candidature.
5. Aménagement de la Cité du Végétal - Lot Façades - Déclaration de sous-traitants
6. Ouvrage « Le Pays de Grignan » - Autorisation de vente de 45 exemplaires supplémentaires.

FONCTIONNEMENT GENERAL

7. Création d'un poste de chargé de mission communication à temps non complet dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée
8. Mission Conseil et assistance à la passation des marchés d'assurances
9. Restitution des compétences eau et assainissement - Validation des montants restitués aux Communes du Vaucluse
10. Question écrite de Monsieur GIGONDAN : Certificat obligatoire pour les collectivités utilisant des produits phytopharmaceutiques "certiphyto"

11. Questions diverses

ENVIRONNEMENT

- 1. SITOM Montélimar Le Teil - Modifications statutaires (retrait d'une commune du syndicat)**
 La CCEPPG est substituée à la commune de Grignan au sein du SITOM Montélimar Le Teil pour l'exercice de la compétence «élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés». Elle doit donc se prononcer notamment en cas de modification statutaire dudit syndicat.
 La Communauté de Communes Drôme Sud Provence a engagé une procédure d'adhésion au sein du Syndicat des Portes de Provence (SYPP).
 Par conséquent, la commune de Malataverne membre de la CCDSP devrait se retirer du SITOM Montélimar Le Teil si la Communauté de Communes adhère au SYPP.
 Soumis au vote du conseil, le retrait de la commune de Malataverne du SITOM Montélimar Le Teil est approuvé à l'unanimité, sous réserve de l'adhésion de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence au SYPP.

ACTION SOCIALE

- 2. Demande de subvention présentée par l'association « Aide aux Familles » pour la création d'une micro crèche sur Valréas**
 Concernant les modes de garde petite enfance et afin de répondre au manque de réponses sur les horaires décalés, l'association d'aide aux familles de Valréas a pour projet la création d'une micro crèche.
 La CCEPPG est sollicitée pour une subvention d'exploitation.
 Il est proposé au Conseil d'allouer une aide de 7 500€ pour la première année, proratisée au nombre de mois de fonctionnement.
 Cette aide fera l'objet d'une convention déterminant la durée de l'engagement et les conditions d'attribution, en lien avec l'activité réelle et les besoins de la structure.
 Après débats, le Conseil Communautaire approuve par 38 voix pour, malgré 4 abstentions, le principe d'octroi d'une subvention. Celle-ci sera déterminée, ainsi que la convention correspondante proposée à l'occasion du prochain conseil communautaire.
- 3. Création d'un accueil de loisirs communautaire - présentation de dossiers de demande de subvention - Autorisation**
 La Communauté de Communes du Pays de Grignan avait un projet de création d'un accueil de loisirs.
 En 2013, un programme d'opération avait été établi avec une capacité d'accueil de 100 enfants. L'implantation du projet avait été prévue sur la commune de Réauville.
 En décembre 2013, la CCEPPG a lancé la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre, attribué en mars 2014 par la CCEPPG qui a repris la suite du projet.
 Actuellement, après plusieurs réunions de travail consacrées à ce projet, la commission action sociale souhaite apporter des modifications. Par ailleurs, le taux de financement de la CAF est très nettement inférieur à ce qui avait été annoncé.
 Néanmoins, des financements du Département de la Drôme, non nécessairement reconduits pour une autre opération de ce type, ont été mobilisés à hauteur de 25% du coût HT de l'opération.
 Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel ci-après. Le projet pourra être modifié, il convient néanmoins à ce jour de ne pas perdre les financements du Département de la Drôme sur un projet de ce type.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		Taux de financement
Travaux HT	1 204 000 €	Département de la Drôme	361 200 €	25%
Honoraires MOE HT	129 057 €	CAF de la Drôme	122 000 €	8%
Honoraires divers HT	111 743 €	DETR	103 500 €	7%
(levé topographique, CSPS, CT...)		Réserve parlementaire	15 000 €	1%
		Communauté de Communes	843 100 €	58%
Montant total HT	1 444 800 €	Montant total HT	1 444 800 €	

Après de longs échanges, le conseil communautaire, avec 40 voix pour et 2 abstentions, autorise le président à présenter le dossier demande de subvention pour la création d'un accueil de loisirs.

ACTION ECONOMIQUE

4. Appel à Manifestation d'Intérêt « Centre Bourg » - Approbation du dossier de candidature.

Dans le cadre du programme expérimental lancé par le Gouvernement pour la revitalisation des centres bourgs et de la mobilisation de près de 40 millions d'euros permettant la mise en œuvre de projet de revitalisation, trois cents centres bourgs ont été identifiés à l'échelle nationale, dont Valréas.

Un appel à manifestation d'intérêt a donc été déposé conjointement par Valréas et la C.C.E.P.P.G. Il convient aujourd'hui d'approuver en Conseil Communautaire le dossier de candidature et d'établir le principe et la nature du soutien de l'intercommunalité et de sa contribution au projet de revitalisation du centre-bourg de Valréas, et ce avant le 10 octobre 2014.

La Communauté de Communes pourrait intervenir dans ce dossier, techniquement et/ou financièrement, sur les volets :

- « développement économique » : étude sur la requalification des parcs d'activités et des friches industrielles dans le respect de la Charte Qualité du Conseil Général de Vaucluse et du label ECOPARC ;
- « développement touristique » : création d'une marque, pour afficher une réelle Destination Touristique sur le territoire de l'intercommunalité, associée à une charte graphique partagée par les professionnels du tourisme.

Concernant l'état actuel de l'ingénierie présente mobilisable au sein de la Communauté de Communes, 0.25 ETP ont été annoncés pour l'ingénierie de maîtrise d'ouvrage (Jean Maurin - DGS C.C.E.P.P.G.) et 0.25 ETP pour l'ingénierie d'animation et de concertation (Service Développement Economique de la C.C.E.P.P.G.).

Après échanges, le conseil communautaire approuve par 32 voix pour, malgré 1 opposition et 9 abstentions, que la CCEPPG intervienne dans ce dossier pour les volets économique et touristique et valide l'ingénierie mobilisable proposée.

5. Aménagement de la Cité du Végétal - Lot Façades - Déclaration de sous-traitants

Le lot 3 « façades » a été attribué à l'entreprise ALU VAISON, dans le cadre du marché de restructuration d'un bâtiment industriel en hôtel et pépinière d'entreprises pour la création de la Cité du Végétal à Valréas.

Pour la réalisation des façades, ALU VAISON sous-traitera :

- le volet « bardages et auvent » à la société GECAPE SUD, - 69440 Mornant.
- le volet « enduits et crépis » à la société RODARI - 26 111 NYONS cedex.

Soumise au vote du conseil communautaire, cette question est approuvée à l'unanimité.

6. Ouvrage « Le Pays de Grignan » - Autorisation de vente de 45 exemplaires supplémentaires.

Cet ouvrage édité en 2001 à 1020 exemplaires dans la collection « Images du Patrimoine » présente en 96 pages la richesse du patrimoine du canton de Grignan.

Une délibération prise le 29 septembre 2001 a autorisé la mise en vente de 970 exemplaires, vendus à ce jour (délibération du 22/07/2014 approuvant la diminution du prix de vente).

Cinquante ouvrages sont aujourd'hui encore disponibles. Il est donc proposé de mettre à la vente 45 exemplaires et d'en conserver 5 en archivage.

Le Conseil Communautaire approuve ce point à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT GENERAL

7. Création d'un poste de chargé de mission communication à temps non complet dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée

Compte tenu de la mise en place de la nouvelle communauté issue de la fusion, il convient aujourd'hui de doter la Communauté de moyens pour répondre aux attentes légitimes tant des Communes membres que de la population, en matière de communication sur les actions menées.

Considérant l'absence de cadre d'emplois dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (condition pour pouvoir recruter dans le cadre d'un contrat à durée déterminée), la Communauté a la possibilité de créer un emploi permanent de chargé de mission dans les technologies de l'information et de la communication à temps non complet à raison de 18/35ème.

Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Pour faire suite à de longs débats, ce point est retiré de l'ordre du jour.

8. Mission Conseil et assistance à la passation des marchés d'assurances

Il est proposé au conseil communautaire de confier une mission à un cabinet spécialisé dans le domaine des assurances afin d'assister la Communauté de Communes dans la passation des marchés à venir devant prendre effet au 1er janvier 2015.

Il s'agit de couvrir les risques liés aux dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile et risques statutaires, pour l'ensemble des compétences exercées par la CCEPPG, après analyse des contrats existants et prise en compte des évolutions de compétences effectives au 1er janvier 2015.

Les objectifs de cette consultation sont multiples : réduire le budget des assurances de la Communauté de Communes, mettre à jour les contrats d'assurance, supprimer les « oublis » ou les « doublons » de garantie, fiabiliser et simplifier la gestion des assurances de manière à mettre à l'abri la communauté de communes des conséquences d'un sinistre majeur qui ne serait pas ou mal indemnisé.

A titre d'information, les cotisations appelées au titre de 2014 avoisinent les 70.000 euros.

Une consultation simplifiée a été lancée auprès de deux cabinets. Une offre a été reçue.

L'offre de AFC Consultants (Avignon) se décompose de la façon suivante :

Dommages aux biens, Responsabilité civile et flotte automobile : 4 800 € HT soit 5 760 € TTC

- Actualisation de la situation assurantielle (étude des contrats actuels, recensement des besoins et des mesures de prévention, mise à jour des contrats, analyse statistiques sinistres, évaluation budgétaire des futurs marchés...) : 1 152 € HT soit 1 382,40 € TTC

- Mission d'assistance pour la consultation (rédaction du dossier de consultation des entreprises, suivi de la consultation...) : 1 728 € HT soit 2 073,60 € TTC
- Analyse des offres et choix des assureurs (rédaction du rapport d'analyse des offres, négociation ou demandes de précisions...) : 1 920 € HT soit 2 304 € TTC
- Mission d'attribution des marchés (accompagnement dans le choix des attributaires, lettres de réponses aux candidats, contrôle et validation notes de couverture et des contrats établis...) : Offert

Risques statutaires : 6 600 € HT soit 7 920 € TTC.

- Actualisation de la situation assurantielle (étude des contrats actuels, recensement des besoins et des mesures de prévention, mise à jour des contrats, analyse statistiques sinistres, évaluation budgétaire des futurs marchés...) : 432 € HT soit 518,40 € TTC
- Mission d'assistance pour la consultation (rédaction du dossier de consultation des entreprises, suivi de la consultation...) : 648 € HT soit 777,60 € TTC
- Analyse des offres et choix des assureurs (rédaction du rapport d'analyse des offres, négociation ou demandes de précisions...) : 720 € HT soit 864 € TTC
- Mission d'attribution des marchés (accompagnement dans le choix des attributaires, lettres de réponses aux candidats, contrôle et validation notes de couverture et des contrats établis...) : Offert

Soit une offre à 1 800 € HT soit 2 160 € TTC

Le Conseil Communautaire se prononçant par 36 voix pour et 6 abstentions :

- d'autorise la dévolution d'une mission d'assistance à la passation des marchés d'assurances à venir devant prendre effet au 1^{er} janvier 2015 au cabinet AFC Consultants (Avignon)
- retient l'offre globale d'un montant de 6.600 euros HT soit 7.920 euros TTC portant sur une assistance à la passation des marchés *Dommages aux biens, Responsabilité civile et flotte automobile et Risques statutaires.*

9. Restitution des compétences eau et assainissement - Validation des montants restitués aux Communes du Vaucluse

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 20 mars 2014 a décidé la restitution des compétences distribution d'Eau Potable et Assainissement Collectif aux communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan à effet du 8 avril 2014. Les comptes administratifs de ces deux budgets annexes ont été approuvés lors de la séance du 22 juillet 2014.

Après présentation aux communes de l'Enclave, il est donc proposé la répartition des excédents entre les 4 communes comme suit :

TOTAL RESTITUTION				
	GRILLON	RICHERENCHES	VALREAS	VISAN
Investissement	184 160,48	49 960,15	747 422,42	144 959,28
Fonctionnement	73 887,06	20 122,08	232 457,70	58 342,86
	1 511 312,03	258 047,54	979 880,11	203 302,14

Le Conseil Communautaire approuve ce point à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15